

Loi

Générale

modern

Loi n° 140/AN/22/8ème L portant approbation des comptes financiers de l'ONEAD pour l'exercice 2019.

n° 140/AN/22/8ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALEDate de publication
27 avril 2022Numéro JO
n° 8 du 28/04/2022Date du numéro
28 avril 2022

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

VU La Constitution du 15 Septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°191/AN/86/1ère L du 3 Février 1986 sur les sociétés commerciales

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 21 Janvier 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU La Loi n°145/AN/06/5ème L du 1er Juin 2006 portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti

VU Le Décret n°86-116/PRE du 30 Novembre 1986 sur les sociétés commerciales

VU Le Décret n°99-077/PR/MFEN du 08 Juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'Economie mixte et des établissements publics industriels et commerciaux

VU Le Décret n°2001/PRE/PM modifiant le décret n°99-077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le Décret n°2007-0019/PR/MAEMCEH du 21 mai 2007 portant statuts initiaux de l'ONEAD

VU Le Décret n°2013-174/PR/MAERH du 23 juillet 2013 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'ONEAD

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU La Délibération n°02/2021 du Conseil d'Administration réuni en sa séance du 18 novembre 2021

VU La Circulaire n°059/PAN du 10/04/2022 portant convocation de l'Assemblée nationale en sa première séance publique de la première Session Ordinaire de l'An 2022. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23/11/2021.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1er

Sont approuvés les Comptes Financiers de l'ONEAD pour l'Exercice 2019 arrêtés comme suit

– Produits :.....	8 069 956 380 FDJ – Charges
:.....	7 960 970 687 FDJ – Résultat net
:.....	108 985 693 FDJ

ARTICLE 2

La présente Loi sera publiée dès sa promulgation.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH